

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

L'an deux mille huit, le quinze avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie) s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 11 avril 2008

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

PRESENTS : Messieurs **BEULAY** Stéphane, **CHENEVAL** Bernard, **CHENEVAL** Paul, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **MASCARELLO** Denis, **PALAFFRE** Christian, **PELISSIER** Philippe, **PRADEL** Alain.
Mesdames **DEGORRE** Aïcha, **FOLLEA** Dominique, **GENTIT** Véronique, **GUIARD** Jacqueline, **MARQUET** Marion, **PETIT-PIERRE** Sandra.

EXCUSES : Madame **GUYEN-METAIS** Marie - Solange qui donne procuration de vote à Monsieur **MASCARELLO** Denis.
Monsieur **RICHARD** Philippe qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno.
Monsieur **WEBER** Olivier.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GENTIT** Véronique au poste de secrétaire de séance.

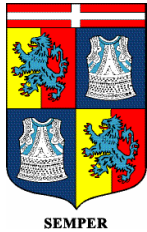
1°- Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme pour lesquelles la commission municipale de l'urbanisme a émis un avis dans sa réunion en date du 9 avril 2008.

2° - Nombre de membres et élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal fixe - à l'unanimité - à six le nombre de membres élus et à six le nombre de membres nommés au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en plus de Monsieur le Maire qui est président, au vote secret, il ressort que les membres de la liste unique sont élus - par 18 voix - à savoir :

- * Monsieur **BEULAY** Stéphane
- * Monsieur **FOREL** Sébastien
- * Madame **GENTIT** Véronique
- * Madame **GUIARD** Jacqueline
- * Madame **FOLLEA** Dominique
- * Madame **METAIS-GUYEN** Solange.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

3° - Rapport d'activités 2007 établi par le SIDEFAG E

Le Conseil Municipal, entendu les exposés de Monsieur le Maire et de Madame MARQUET Marion, 5^{ème} adjointe - prend connaissance du rapport d'activités 2007, établi par le SIDEFAGE, (Syndicat mixte Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois) au titre de l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement qu'est l'unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés de Bellegarde/Valserine, prend note que ce rapport est à la disposition du public et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

4° - Information sur les travaux en cours du Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire et Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - font part au Conseil Municipal d'une rencontre avec le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie pour faire un point sur les travaux en cours.

En ce qui concerne le secteur d'Arpigny, Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - donne également une information sur les travaux d'eau potable de la route du Môle qui sont réalisés par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles (SIER) et terminés et il indique que le Syndicat réalise le secteur de Bonnaz.

En ce qui concerne les travaux réalisés par le Syndicat d'Electricité, le poste de transformation prévu dans le carrefour gène pour l'aménagement du virage et se trouve à proximité du poste situé près de la maison SERMONDADAZ ; il a donc été décidé de le supprimer après approbation des techniciens.

Les travaux de mise en souterrain de la Croix au Château Baillard sont ajournés car l'enrobé de la route vient d'être refait.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - indique qu'il convient de choisir le type des candélabres et que ce choix sera étudié en Commission Municipale Voirie - Réseaux - Sécurité.

Par ailleurs, Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - indique qu'il a été demandé une étude rapidement pour les trottoirs en continuité de ceux réalisés par la commune de Marcellaz, afin de mettre les piétons en sécurité et qu'il a été demandé un délai au Syndicat d'Electricité en fonction de ce projet. A la fin des travaux, l'enrobé sera réalisé par le Conseil Général.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - précise que les travaux seront un peu plus longs mais que le résultat sera correct avec des équipements complets et des aménagements de sécurité.

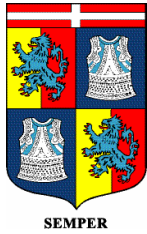
Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande jusqu'où l'étude des trottoirs est prévue.

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - précise que cette étude part de la limite avec la commune de Marcellaz jusqu'à la Vie du Moulin.

Monsieur FOREL Bruno - Maire - précise que le projet porte sur ce tronçon mais que la réalisation sera en fonction des résultats de cette étude et des moyens, par contre la commune disposera d'un schéma d'aménagement.

Il précise que le secteur d'Arpigny n'est pas le seul concerné par des travaux mais qu'il gère la terminaison de ceux engagés normalement et logiquement par son prédécesseur.

Il sera également étudié un aménagement de trottoirs du Chef-lieu à la Plaine.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

5° - Cession gratuite de terrain dans le cadre de la délivrance d'un permis d'aménager sur les parcelles F 1321 et F 1322

Le Conseil Municipal - au vu de l'avis du service des domaines et des différentes pièces du dossier - considérant que la constructibilité de ce secteur implique de prévoir un accès d'une largeur suffisante - accepte - à l'unanimité - la cession gratuite de la parcelle F 1322, sise au lieu-dit « Vers Prés » de 94 m², par la SARL Active Immobilier, représentée par M. Christian BURKI - dit que cette cession est évaluée par le service des domaines à 8 460 €, valeur qui sera mentionnée sur l'arrêté de permis d'aménager - dit que l'acte authentique sera passé en l'Etude Notariale BRON-FULGRAFF - LASSERRE - ROCHETTE - sise à 74100 ANNEMASSE - 1, rue René Blanc et que les frais de notaire seront à la charge de la commune - charge Monsieur le Maire de la signature de l'acte.

6° - Opération d'aménagement pour des logements locatifs

Le Conseil Municipal - par 18 voix - considérant qu'il serait intéressant de préserver un habitat local traditionnel dans le secteur d'Arpigny - considérant qu'il y a lieu de prévoir la réserve foncière nécessaire pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement pour des logements locatifs - approuve la mise en œuvre d'une politique locale d'habitat et la constitution d'une réserve foncière pour permettre la réalisation de cette opération d'aménagement d'environ cinq logements locatifs sociaux - charge Monsieur le Maire du suivi et de faire l'étude.

7° - Modification de l'article I des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de l'article I des statuts comme suit :

Le Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) est composé de :

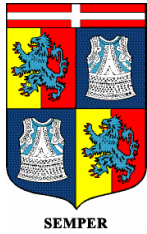
- La Communauté Annemasse/Voirons dite « Annemasse Agglo » composée des communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Ville-La-Grand, Vétraz-Monthoux, soit 12 communes désignant 24 délégués titulaires et éventuellement jusqu'à 24 délégués suppléants

- Les communes indépendantes suivantes :

- Arbusigny	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Arthaz Pont Notre Dame	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Fillinges	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Monnetier Mornex	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- La Muraz	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Nangy	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Pers Jussy	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
- Reignier	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants

Soit un total général de 40 délégués titulaires et 40 délégués suppléants.

Le reste sans changement.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

8° - Remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme

Le Conseil Municipal - sur proposition motivée du comptable de la Trésorerie de Bonneville favorable à une remise totale des pénalités de retard - considérant que motif invoqué par le redevable est qu'il pensait avoir réglé pour la date limite de paiement et qu'il a régularisé au vu de la lettre de rappel la somme due au titre des taxes d'urbanisme liées à la délivrance du PC 074 128 04 A 0044 - émet - à l'unanimité - un avis favorable à la remise totale des pénalités de retard concernant les taxes d'urbanisme liées à la délivrance du PC 074 128 04 A 0044 à savoir 54 €.

9° - Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de diverses dispositions, à savoir que la commune dispose d'un lieu à coté de la déchetterie, et que les gens du voyage ont manifesté le désir de revenir un mois et demi.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est en projet d'étudier l'adhésion de la Commune au SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil).

Monsieur le Maire indique qu'il a autorisé ce stationnement et que leur arrivée est prévue dans quelques jours, le temps de mettre un minimum d'équipements en place (pose de sanitaires, sécurisation de l'installation électrique, eau).

Monsieur le Maire précise qu'il a indiqué que la commune faisait un effort pour leur offrir des conditions décentes de séjour et que les gens du voyage s'étaient engagés à ne pas créer de nuisances.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement sur ce terrain ne deviendrait pas systématique, ni habituel, mais qu'il a répondu à une situation urgente, par une autorisation exceptionnelle et provisoire.

Affiché le 17 juin 2008 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.